

Le 16 janvier 2018.

--- **PR5.4.1**
Augmentation du cheptel laitier de la
Ferme Roulante à Tingwick

6211-12-013

Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
et de la Lutte contre les changements climatiques,
att. Maude Durant, Coordinatrice des projets d'enfouissement et de production animale
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3933, poste 4466

Object : Ferme Roulante, Tingwick, Qc.

Réponse aux questions du 19 décembre 2017,

Madame Durant,

Par la présente et au nom de M. Yves Roux, je réponds aux questions à la lettre du 19 décembre 2017.

1. Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques

Nous confirmons que les milieux hydriques ne seront pas touchés par le projet. Les bâtiments d'élevages sont situés sur un point plateau dont l'élévation variant entre 165-180m et de 10 à 15m plus haut que les terres environnantes (ex. à 400m plus au nord, les terres offrent une élévation de 150m-155m). Copernic (2015), dans son plan directeur a rapporté une zone d'inondation mais celle-ci se situe justement au nord du site de la ferme Roulante, dans les basses terres.

2. Conservation des bandes riveraines

La Ferme Roulante ne fait en aucun temps pâturer son bétail, et cette pratique s'applique à tous son bétail. Donc la réponse est non, aucun élevage n'a accès aux bandes riveraines.

3. Cahier de surveillance environnementale

Nous avons vérifié et le tableau 1 du cahier est toujours à date. Nous avons changé que la date la référence (REA du MDDELCC, 2018).

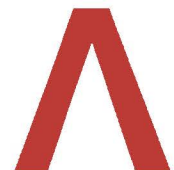


Tableau 1 : Distances à respecter pour épandage au champ de matières fertilisantes agricoles.

Objet	Distance à respecter (m)
1. Selon le REA du MDDELCC (2018)	
Puits de captage d'eau souterraine d'une résidence	30m
Cours d'eau, voie d'eau naturelle et plan d'eau	3m
Fossé agricole	1m
2. Pratique respectée par le milieu agricole (2018)	
Milieu humide*	10m
Forêt*	5m

* Selon les membres de l'ordre des agronomes du Québec, qui préparent des Plans Agro-Environnementales de fertilisation (PAEF).

Nous sommes d'accord que le cahier de surveillance devra être mis à jour annuellement, pour tous les lois, codes, normes et autre.

4. Annexe 11.5 Avis technique du 23 janvier 2017

La réalisation des travaux à l'avis technique est juin 2018.

5. Autres considérations

Le plan de mesure d'urgence sera mis à jour annuellement. Il n'y a pas de lieux de stockage des herbicides sur le site 1125, chemin Craig, la raison de l'absence de son indication. Les herbicides sont stockés seulement au 1840 chemin Craig.

Nous prenons bonne note que l'étude archéologique devra être réalisé pour l'étape de l'analyse de l'acceptabilité environnemental du projet.



2018-01-18

Suzelle Barrington, ing., agr.

Copie : M. Yves Roux, Ferme Roulante.

